



RÈGLEMENT INTÉRIEUR – SAISON 2019 / 2020
(à retourner approuvé, daté et signé)

Charte du licencié du Handball Club La Bazoge
"Chacun sa place, tout le monde participe"

Par la signature du règlement intérieur, je suis joueur ou parent de joueur, et je m'engage à :

- Respecter les joueurs, coéquipiers et adversaires, l'arbitre et l'encadrement.
- Respecter les installations (rangement, propreté du gymnase, du local du club : douches, chaises, matériel, ballons, chasubles, ...) et/ou au match.
- Me comporter en joueur et/ou spectateur loyal.
- Aider aux activités du club, par exemple tenir la table de marque quand je le peux, ou aider à toute autre activité.
- Bannir toute forme de violence et de dopage.
- En tant que parent de mineur, je m'engage également à m'assurer de la présence de dirigeants avant de laisser mon enfant au gymnase pour les entraînements, matchs et déplacements.
- Je participe aux déplacements de l'équipe de mon enfant, et au lavage des maillots.
- Toute personne adulte, parent d'un licencié (e), critiquant et étant pris à fustiger un de nos jeunes arbitres, sera démissionnée par l'intermédiaire de son enfant de notre club, afin de ne plus avoir des spectateurs critiquant notre corps arbitral.

Responsabilité du club à l'égard des licenciés(es) mineurs(es)

La responsabilité du club se limite à la prise en charge du licencié mineur pendant l'horaire de sa séance d'entraînement et ou de son match, à savoir:

- à domicile: de l'horaire de rendez-vous à la sortie du vestiaire.
- en déplacement : de l'horaire de rendez-vous jusqu'au retour au gymnase.

I - Tarifs (la cotisation à régler dépend de votre année de naissance)

Catégorie	Année de naissance	Inscription	Tombola (obligatoire)	Coût total de la cotisation
Baby hand -7	2013/2014	53€	15€	68€
-9	2011/2012	57€	15€	72€
-10	2010	82€	15€	97€
-12	2008/2009	82€	15€	97€
-14	2006/2007	82€	15€	97€
-16	2004/2005	85€	15€	100€
-18	2002/2003	95€	15€	110€
-20	2000/2001	115€	15€	130€
Seniors, à partir de 1999		135€	15€	150€
	Handfit	75 €	15€	90€
	Loisir	85€	15€	100€
	Dirigeant (es)	35€	15€	50€
	Licence blanche	35€	-	35€

1- Modes de règlement acceptés

Les modes de règlement suivants sont acceptés (ils peuvent être mixés):

- par chèque, à l'ordre du HANDBALL CLUB LA BAZOGE
- bons CAF et MSA, « e-pass » dans la limite de 16 € et chèques collèges dans la limite de 36€.

2- Réductions famille, à partir de 3 licenciés dans la même famille :

- les licenciés sont tous mineurs: les deux licences les plus chères sont dues au tarif plein; les licences, à partir de la troisième licence, sont offertes.
- les licenciés ne sont pas tous mineurs: les deux licences les plus chères sont dues au tarif plein; les licences, à partir de la troisième licence, sont minorées de 50%.

3- Tombola:

Le montant de la tombola est inclus dans le montant total de la cotisation des licences et précisé dans les tarifs. La distribution des carnets s'effectue entre le 15 novembre et le 15 décembre de chaque année. Les souches doivent être restituées au plus tard 15 jours avant le tirage. Le fruit de la vente est à conserver par le licencié.

4- Mutation à charge du licencié(e)s:

Le coût de la mutation est à la charge du licencié mutant (voir tarif au moment de la demande de mutation).

- Un remboursement à hauteur de 50 % du coût de la mutation est proposé la deuxième année si le joueur en fait la demande lors de sa réinscription ou,
- un remboursement intégral du coût de la mutation est proposé si le licencié prend en charge une fonction d'encadrement d'équipe, d'arbitrage ou d'entraîneur pour une durée de deux saisons.

5- Pénalités, amendes à charge du licencié:

Tout licencié se voyant convoqué en commission de discipline auprès des instances fédérales devra s'acquitter auprès du club du montant des amendes infligées par celui-ci.

6- Assurance du licencié:

Le montant de l'assurance individuelle accident est dû et fait partie du coût total de la cotisation. Si quelqu'un ne souhaite pas en bénéficier, il devra retourner le document type, disponible sur le site du club, en indiquant qu'il refuse celle-ci et devra remettre ce document complété au club avec les autres documents d'inscription. La cotisation reste due.

L'option assurance apparaît sur la licence que reçoit le joueur. Un lien vers le site MMA est indiqué aux joueurs qui le souhaitent (se rapprocher du secrétariat) pour prendre une option supplémentaire et également pour que le club puisse déclarer un accident.

II- Frais

1- Remboursement à la charge du club pour les équipes jouant au niveau régional :

- **Pour les départements limitrophes :** le club rembourse les frais de péage,
- **Pour les autres départements :** le club rembourse les frais kilométriques et de péage.

Il est effectué pour trois véhicules par équipe, sur demande présentée par mail au trésorier du club, et présentation des justificatifs de péage et du certificat d'immatriculation du véhicule.

Pour les équipes évoluant au niveau régional en convention, la même règle s'applique, uniquement pour les personnes utilisant leur véhicule appartenant au club de La Bazoge. Pour les joueurs (ou parents), licenciés des autres clubs, la demande de remboursement se fera auprès du club d'origine.

2- Option de dédommagements déductibles limitée aux bénévoles licencié(e)s.

3- Participations aux frais de stages de sélection pour les jeunes joueurs sélectionnés en équipe Sarthe ou Ligue, des frais sont facturés au club (notamment les déjeuners lors des journées de stage). Le club s'engage à prendre en charge la moitié des frais facturés, l'autre moitié sera à la charge des parents des joueurs. Chaque parent recevra un mail lui indiquant le montant à régler au club, ce dernier avançant le règlement de la facture. Pour les parents ayant au sein du club une fonction d'entraîneur, d'encadrant d'équipe, d'arbitre, de membre actif du conseil d'administration, le club prendra en charge la totalité des frais.

III- Équipement

Le lavage des maillots s'effectue par jeu complet et « **non individuellement** », il est assuré par les joueurs et les parents.

Chaque licencié(e) devra s'équiper d'une tenue adéquate à la pratique du handball en salle (chaussures non marquantes et short aux couleurs du club pour les matchs...).

Fait à :

Le :

Signatures du licencié et du représentant légal précédées de leurs noms/prénoms obligatoires et de la mention « lu et approuvé »